

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 6 octobre 2016 à 18h00, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS	DORD Dominique
AIX LES BAINS	BERETTI Renaud
AIX LES BAINS	FRUGIER Michel
BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
BOURGET DU LAC	FRANCOIS Marie-Pierre
BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	FALCETTA Nicole
DRUMETTAZ CLARAFOND	JACQUIER Nicolas
GRESY SUR AIX	CLERC Robert
MERY	BOUVIER Eudes
LE MONTCEL	EICHENLAUB Jean-Christophe
MOUXY	KOEHREN Gabrielle
ONTEX	CURTILLET Jacques
PUGNY CHATENOD	MASSONNAT Jean-Guy
SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
TREVIGNIN	GONTHIER Gérard
VIVIERS DU LAC	AGUETTAZ Robert
VOGLANS	MERCIER Yves

AUTRES PARTICIPANTS :

M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
M. MAILLAND Thierry	Responsable Développement économique
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 septembre 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 12 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 6 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 19 présents et 19 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

Marché n°2016-10

Réhabilitation des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et du Bourget-du-Lac

Lot 1 : Terrassement, maçonnerie et VRD - Avenant n°1

Par marché notifié en date du 13 juin 2016, la communauté d'agglomération du Lac du Bourget a confié au groupement d'entreprises MAURO (mandataire) / EIFFAGE / FONTAINE TP le marché de travaux de réhabilitation des déchetteries de Grand Lac – Lot 1 : terrassement, maçonnerie et VRD, pour un montant de 1 613 993,45 € HT.

Objet de l'avenant 1 :

Le compte bancaire identifié dans l'acte d'engagement article 4.2.2 est le compte bancaire de l'entreprise MAURO et non un compte de groupement.

Il est convenu que l'ensemble des sommes dues en exécution du marché se régleront par l'application du présent avenant n°1 sur le compte ouvert du groupement (détail du compte dans l'avenant joint).

Cet avenant n'implique aucun impact financier sur le marché initial.

L'ensemble de ces prestations est inscrit au budget investissement, programme 137.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 1 du marché n°2016-10,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 du marché n°2016-10 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 6 octobre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Département de SAVOIE

**GRAND LAC - COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU LAC
DU BOURGET**

**MARCHE N°16/10
REHABILITATION DES DECHETERIES DE DRUMETTAZ-
CLARAFOND, GRESY-SUR-AIX ET DU BOURGET DU LAC**

AVENANT N°1

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT N° 1

**MARCHE DU 02 JUIN 2016
VISE PAR LA PREFECTURE EN DATE DU 8 JUIN 2016
NOTIFIE LE 13 JUIN 2016**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Exposé

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET – GRAND LAC, par marché du **02 juin 2016**, a confié au groupement d'entreprises MAURO (mandataire) / EIFFAGE / FONTAINE TP l'exécution des travaux de réhabilitation des déchèteries de Grand Lac – Lot1 – terrassement, maçonnerie et VRD.

ARTICLE 1 : RAPPEL DU MARCHÉ INITIAL

Par notification en date du 13 juin 2016, la communauté d'agglomération du Lac du Bourget a confié au groupement d'entreprises MAURO (mandataire) / EIFFAGE / FONTAINE TP, le marché de travaux de réhabilitation des déchèteries de Grand Lac – Lot1 – terrassement, maçonnerie et VRD pour un montant de 1 613 993,45 € HT

Durée prévisionnelle d'exécution du marché : 8 mois (dont période de préparation fixée à un mois),

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

Le compte bancaire identifié dans l'acte d'engagement article 4.2.2 est le compte bancaire de l'entreprise MAURO et non un compte de groupement.

Il est convenu que l'ensemble des sommes dues en exécution du marché se régleront par l'application du présent avenant n°1 sur le compte ouvert ci-dessous :

TITULAIRES DU COMPTE ENTREPRISE MAURO, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, FONTAINE TP 125 CHEMIN DU PERE EUGENE 73290 LA MOTTE SERVOLEX	Bpifrance Financement 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT CEDEX
---	---

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
18359	00043	00015996145	35	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)

FR76	1835	9000	4300	0159	9614	535	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT
------	------	------	------	------	------	-----	--------------------------------------

ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à **AIX LES BAINS**, le

Le Président,

Lu et Accepté,

**les membres du groupement
d'entreprises titulaire,**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2016-10 - Réhabilitation des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et du Bourget-du-Lac - Lot n.1 : Terrassement, maçonnerie et VRD - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 11/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2016

Numéro de l'acte : d1529 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161006-d1529-DE

Date de décision : 06/10/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires